

COMMUNE DE  COTTENS

N° 2 – juin 2026

# INFORMATIONS COMMUNALES

Législature 2026–2031



## Répartition des dicastères 2026–2031



**Claude Magnin** Syndic  
Administration générale, finances, impôts,  
communication, fusion  
Mobile 079 705 80 08  
c.magnin@cottens-fr.ch



**Christel Minguely** Vice-syndique  
Relations avec les sociétés, bibliothèque,  
culture, sports et loisirs, tourisme, sécurité et  
protection de la population, service du feu,  
cimetière  
Mobile 079 545 63 16  
c.minguely@cottens-fr.ch



**Jean-Claude Bernold** Conseiller communal  
Routes communales, eau potable, eaux  
usées, PGEE, voirie, mobilité  
Mobile 077 269 07 05  
jc.bernold@cottens-fr.ch



**Lauren Thalmann** Aménagement du terri-  
toire, constructions, cadastre, mensuration,  
terres communales, forêts  
Mobile 079 725 91 89  
l.thalmann@cottens-fr.ch



**Marc-Antoine Sauthier** Conseiller communal  
Bâtiments communaux, évacuation et  
gestion des déchets, environnement,  
énergie,  
chemins pédestres, animation  
Mobile 079 606 67 84  
ma.sauthier@cottens-fr.ch



**Jean Bernard Siggen** Conseiller communal  
Enseignement obligatoire, formation,  
petite enfance, AES, jeunesse  
Mobile 079 308 57 42  
jb.siggen@cottens-fr.ch



**Debora Belloy** Conseillère communale  
Santé, RSS, affaires sociales, intégration,  
naturalisations  
Mobile 078 805 00 90  
d.belloy@cottens-fr.c

## Infos importantes

### Comment être informé·e en cas d'urgence?

La commune de Cottens utilise différents canaux de communication digitale pour vous informer, notamment en cas d'urgence. Elle vous encourage à consulter régulièrement l'un ou l'autre.

**Le site internet**  
[www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch)

**iSarine**  
En téléchargeant cette app à l'aide de ce QR-code, vous êtes informés des urgences et de l'actualité de toutes les communes du district.



**SMSup**  
Vous recevrez sur votre téléphone portable une alerte du type «urgence» ne concernant que Cottens. Si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous grâce au lien suivant <https://cottens-fr.ch/info-par-sms/sur> le site internet depuis un ordinateur ou depuis votre téléphone portable.

### Fermeture estivale du bureau communal

Nous vous informons que le bureau communal sera fermé du lundi 20 au vendredi 24 juillet 2026.

# LE MESSAGE DU SYNDIC

Chères citoyennes, chers citoyens,



La nouvelle législature 2026–2031 débute, et c'est avec enthousiasme que le nouveau Conseil communal s'est mis au travail. L'assermentation a eu lieu le 25 avril, suivie de la répartition des dicastères. Comme le veut la tradition, les conseillers communaux déjà en fonction ont conservé leurs dicastères, tandis que les nouvelles élues se sont

vu confier les autres domaines en fonction de leurs compétences. Quelques ajustements ont également été apportés.

## Le pouvoir du législatif

Dans notre commune, l'Assemblée communale joue un rôle central: elle adopte les règlements, vote le budget et prend les décisions majeures pour la vie communale.

J'invite chaleureusement toutes les citoyennes et tous les citoyens à s'engager dans les différentes commissions communales qui seront élues lors de l'Assemblée du 30 juin. Votre participation est essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie locale.



## Le pouvoir exécutif et les tâches du conseil communal

Le Conseil communal applique le droit au niveau local, met en œuvre les décisions du législatif, gère les finances et veille au bon fonctionnement des services publics.

Les autorités communales assument également la direction stratégique de la commune, la préparation des objets soumis à l'Assemblée, la gestion financière ainsi que l'entretien et la réalisation des infrastructures.

## Les défis à venir

Les prochaines années seront marquées par de nombreux défis, mais aussi par de belles opportunités. Les finances communales, véritable nerf de la guerre, exigeront une gestion rigoureuse afin de maintenir un équilibre durable entre charges et produits, tout en préservant la qualité de vie dans notre commune.

Ensemble, nous travaillerons à renforcer nos infrastructures – notamment en matière de mobilité douce – et à soutenir la richesse de notre tissu associatif.

## Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui s'investissent pour notre commune: nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi que les membres de nos diverses commissions. Leur engagement est précieux.

Au nom du conseil communal de Cottens je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle législature.

**Claude Magnin, Syndic**

# Infos importantes

## Aux propriétaires de terres, d'appartements, d'immeuble ou de villa

Nous vous rappelons que lors de la vente de votre bien immobilier, vous avez l'obligation d'informer la commune en nous transmettant:

- > La date de la vente
- > Le nom du nouveau propriétaire, son adresse et numéro de téléphone
- > Le cubage de votre compteur d'eau pour les appartements raccordé à un compteur indépendant et les villas (information également nécessaire si le propriétaire d'un immeuble le vend dans sa totalité)

**Tant que nous n'avons pas ces informations, les taxes et relevés d'eau et épuration ainsi que la contribution immobilière seront facturés à l'ancien propriétaire.**

Si vous louez votre bien immobilier, vous devez impérativement nous transmettre les coordonnées de la personne qui loue votre bien-fonds.

De plus, nous portons à votre connaissance qu'une vente en cours d'année n'exonère pas l'aliénateur de la contribution immobilière. En effet, nous n'avons malheureusement pas la possibilité technique et légale d'effectuer une facture au prorata du fait que la Loi sur les impôts communaux (LICO) art. 13 al.3 stipule:

*Cette contribution est due par le propriétaire ou par l'usufruitier inscrit au registre foncier le 1<sup>er</sup> janvier de la période fiscale. Elle est calculée sur la valeur fiscale fixée au 31 décembre de l'année civile précédant la période fiscale.*

**Il revient à votre charge de vous arranger avec l'acquéreur (le nouveau propriétaire).**

Par avance nous vous remercions de votre collaboration et de votre compréhension.

L'Administration communale

## Arrivée dans la commune – dépôt de papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée (Art. 5 – Loi sur le contrôle des habitants) et d'y déposer les documents suivants:

- > Une copie des certificats d'assurance maladie pour tous les membres de la famille/ménage
- > Une copie de l'assurance ménage
- > Une copie de votre bail à loyer si vous êtes locataire
- > Une copie de votre dernier avis de taxation
- > Une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

Si vous arrivez avec des enfants mineurs, le certificat de famille ou un certificat de partenariat ou, à défaut, d'un document jugé équivalent.

Si vous arrivez avec des enfants et êtes séparé-e ou divorcé-e, la convention passée entre les ex-époux précisant qui détient l'autorité parentale.

## Départ de la commune

La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination (art. 11 – loi sur le contrôle des habitants)

**Votre départ doit être annoncé en vous présentant au guichet de l'Administration communale.**

De plus, pour les propriétaires, vous avez l'obligation d'annoncer la vente de votre bien ou tout changement de locataire.

Lors de la vente ou lors du changement de locataire vous devrez nous informer de la date de la vente, du nouveau propriétaire ou locataire et nous indiquer le cubage du compteur d'eau à la date de la vente.

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'Administration communale

# Tractanda



## Assemblée communale du 30 juin 2026 à 20h, à la salle paroissiale

Commune de Cottens [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch)

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2026** (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès-verbaux)
2. **Décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026–2031** (LCO – art. 12 al. 1<sup>bis</sup>)
3. **Election de la commission financière pour la législature 2026–2031** (LFCo art. 70)
4. **Election de la commission d'aménagement pour la législature 2026–2031** (LATEC art. 36 al. 2)
5. **Election de la commission des naturalisations pour la législature 2026–2031** (LDCF art. 43)
6. **Divers**

Les différents documents relatifs aux points de l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet [www.cottens-fr.ch](http://www.cottens-fr.ch), rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Prochaine Assemblée.

Le Conseil communal

## Administration communale

Secrétariat communal, caisse communale  
et agence AVS  
026 477 93 00  
admin@cottens-fr.ch  
www.cottens-fr.ch  
Edilité 026 477 93 03

### Heures d'ouverture

Lundi de 17h à 19h  
Mardi de 9h30 à 11h30  
Mercredi de 9h30 à 11h30  
Jeudi de 14h à 17h  
En dehors des heures d'ouverture, veuillez prendre  
rendez-vous au 026 477 93 00.

### Ecoles

Ancien bâtiment 026 477 93 02  
Nouveau bâtiment 026 477 93 08

### Gendarmerie cantonale, Prez-vers-Noréaz

026 305 87 55

### Bibliothèque Régionale d'Avry (BRA)

026 470 21 42

### Ludothèque Schtroumpf

079 488 10 76

### Service des repas à domicile

026 477 93 00

### Service social de Sarine Ouest

026 477 16 88

### Accueil extrascolaire Cottens (AES)

077 447 58 88

Feu **118**

Ambulance **144**

# Infos importantes

## Ramassage des déchets

Pour rappel, lorsqu'un lundi est un jour férié, le ramassage des déchets ménagers a lieu **le mardi qui suit**.

## Attestation d'étudiant et apprenti pour 2026

### Taxe ordures

Nous vous rendons attentifive que la taxe ordures est facturée dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année des 18 ans. Sur présentation d'une attestation, les apprenti-e-s ou les étudiante-e-s jusqu'à leur 25<sup>e</sup> année sont dispensé-e-s du paiement de cette taxe.

### Taxe non-pompier

Nouveau – depuis 2026: la taxe d'exemption du corps des sapeurs-pompier est également due dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année des 20 ans. Toutefois, sur présentation d'une attestation, les apprenti-e-s ou les étudiante-e-s jusqu'à leur 25<sup>e</sup> année sont dispensé-e-s du paiement de cette taxe.

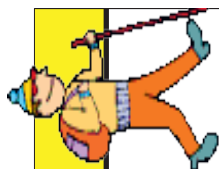
Si vous êtes concerné-e-s par ces exemptions, pensez à **transmettre votre attestation** à l'administration communale **dès que celle-ci est en votre possession** mais au plus tard le 31 décembre 2025. **Passé ce délai, cette taxe sera due.**

### Attestation pour autres personnes

Selon les statuts du RSS, d'autres personnes peuvent être dispensées de l'obligation de servir et exonérées du paiement de la taxe non pompier. Tous les critères et toutes les informations se trouvent sur le formulaire **Taxe non-pompier – formulaire d'exonération** à l'onglet «Finances – Taxes» du site internet de la commune.

L'Administration communale

# Programme des Marches de d'avril 2026 à août 2026



→ Toutes les personnes libres le jeudi peuvent se joindre au groupe.

Aucune inscription n'est nécessaire, il faut simplement être présent au lieu de rendez-vous à l'heure fixée par le programme ci-dessous  
Le programme peut être consulté sur le site « Cottens-fr.ch, au pilier public et au Denner à Cottens

jour	date	rendez-vous	Lieu	durée	h départ	h retour
jeudi	09.04.26	Place de l'église	Berlens	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	16.04.26	Place de l'église	Noréaz	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	<b>23.04.26</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Wuennwil</b>	<b>3h - 3h30</b>	<b>8h30</b>	<b>journal</b>
jeudi	30.04.26	Place de l'église	Schmitten yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	07.05.2026	Place de l'église	Ependes Michel R.	2h - 2h30	8h30	12h
<b>mercredi</b>	<b>13.05.2026</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Corpataux</b>	<b>2h - 2h30</b>	<b>8h30</b>	<b>12h</b>
<b>mercredi</b>	<b>20.05.2026</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Sédeilles (sortie des aînés le 21.05)</b>	<b>2h - 2h30</b>	<b>8h30</b>	<b>12h</b>
jeudi	28.05.2026	Place de l'église	Cottens + sentier botanique	2h - 3h30	14h	demi journée
<b>mercredi</b>	<b>03.06.2026</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Romont</b>	<b>2h - 2h30</b>	<b>8h30</b>	<b>12h</b>
jeudi	11.06.26	Place de l'église	Le Bry Michel A.	2h - 3h30	8h30	12h
jeudi	<b>18.06.2026</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Broc</b>	<b>3h - 3h30</b>	<b>8h30</b>	<b>journal</b>
jeudi	25.06.2026	Place de l'église	Cugy Marcel	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	02.07.2026	Place de l'église	St-Ours Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	09.07.2026	Place de l'église	Villarsel-Le Gibloux Michel A.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	<b>16.07.2026</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Gorges de l'Areuse</b>	<b>3h - 3h30</b>	<b>8h30</b>	<b>journal</b>
jeudi	23.07.2026	Place de l'église	Vuisternens-dt-Romont	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	30.07.2026	Place de l'église	Gumefens Michel A.	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	06.08.2026	Place de l'église	Chatonnaye Yogi	2h - 2h30	8h30	12h
jeudi	<b>13.08.2026</b>	<b>Place de l'église</b>	<b>Les Paccots</b>	<b>3h - 3h30</b>	<b>8h30</b>	<b>journal</b>

# LES PAGES DES SENIORS

## La Table des Seniors

Envie de partager un moment convivial autour d'un bon repas? **La Table des Seniors** vous **accueille le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à 12h00**, au restaurant de la **Résidence St-Martin**.

Le menu du jour est proposé au prix de **CHF 12.–** (boissons non comprises), avec la participation de la commune.

> **Inscription obligatoire jusqu'au lundi à 19h00 auprès de l'administration communale** (et non directement auprès du restaurant)

Téléphone 026 477 93 00 ou e-mail [admin@cottens-fr.ch](mailto:admin@cottens-fr.ch)

Un joli rendez-vous mensuel pour partager un repas, échanger et profiter d'un moment chaleureux ensemble.

## Repas à domicile: un service à votre disposition

Vous ou l'un de vos proches rencontrez des difficultés à préparer les repas au quotidien en raison de l'âge, d'un état de santé fragile ou d'une période de convalescence? La commune propose un service de repas livrés à domicile, pensé pour apporter soutien et confort.

Les repas, préparés par le restaurant de la Résidence St-Martin, sont livrés à domicile par une équipe de bénévoles du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h.

- > Tarif: **CHF 13.–** par repas
- > Pas de livraison le week-end

Pour tout renseignement ou pour bénéficier de ce service, merci de contacter l'administration communale au 026 477 93 00.

## Entraide transports seniors

La commission des seniors propose un service d'entraide pour les transports, destiné aux seniors ayant besoin d'un déplacement ponctuel, par exemple pour un rendez-vous chez le médecin, le dentiste, le coiffeur etc.

Les demandes doivent être annoncées le plus tôt possible, en précisant le motif du déplacement ainsi que le temps d'attente estimé.

Contact: 077 499 81 10

Les chauffeur-e-s sont bénévoles. Une participation aux frais kilométriques est demandée aux bénéficiaires, au tarif de CHF 0.70/km, avec une indemnité minimale de CHF 5.–.

## Visites à domicile

Vous souhaitez recevoir une visite à domicile pour un moment d'échange, de présence ou simplement de convivialité? Ce service est proposé aux seniors de la commune qui souhaitent bénéficier d'un contact et d'une présence bienveillante à leur domicile.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à l'administration communale, qui se chargera d'organiser la mise en place de ces visites.

N'hésitez pas à prendre contact pour tout renseignement complémentaire.

**Debora Belloy**

## Félicitations à nos nonagénaires

Atteindre l'âge de 90 ans est un magnifique jalon, un témoignage de force, de sagesse et de résilience. Chers nonagénaires, vous êtes la mémoire vivante de notre communauté. Vos histoires, vos sourires et votre présence enrichissent notre village et inspirent toutes les générations.



*M<sup>me</sup> Rose Emery et son mari*

Au nom de la commune, nous vous adressons nos plus sincères félicitations et vous souhaitons encore de belles années remplies de douceur, de santé et de moments précieux entourés de vos proches.



*M<sup>me</sup> Gisèle Frey*



*M. Jean-Paul Grand*

## Infos utiles

### Formation de premiers secours en réanimation (BLS AED SRC Generic Provider)

Le dicastère de la santé propose à la population de Cottens une formation BLS AED SRC Generic Provider, consacrée aux gestes de **premiers secours**, à la **réanimation cardio-pulmonaire** et à l'**utilisation d'un défibrillateur** automatisé externe.

Durant cette formation, vous apprendrez :

- > Les premiers gestes d'intervention
- > La réanimation adulte, enfant, nourrisson
- > La position latérale de sécurité
- > La désobstruction des voies aériennes
- > Reconnaître et agir en cas d'infarctus et AVS

Cette formation aura lieu le **jeudi 24 septembre, de 18h30 à 22h30**. Elle s'adresse à toute personne souhaitant acquérir ou rafraîchir les gestes essentiels permettant d'intervenir rapidement en cas d'urgence.

La participation se fait **sur inscription jusqu'au 30 juillet 2026**. Une participation financière de **CHF 20** par personne est demandée lors de votre inscription au guichet communal. Le nombre de places étant limité à 8, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Parce que chacun peut, un jour, être amené à sauver une vie, nous vous encourageons vivement à prendre part à cette formation utile et accessible à tous.

Debora Belloy

### Attestation pour les femmes enceintes

La commune de Cottens émet une attestation pour les femmes enceintes (document requis par la maternité).

Cette attestation est gratuite et doit impérativement être demandée au guichet de l'administration communale de Cottens.

**Il n'est pas possible de commander ce document au travers du guichet virtuel.**

L'Administration communale

## Recherche

### Il nous manque des bénévoles pour livrer les repas

Que ferait la commune sans bénévoles? Vous avez un peu de temps et êtes prêts à le consacrer pour le bien d'autrui? Rejoignez alors notre équipe de bénévoles assurant le service des repas à domicile.

Les personnes recherchées doivent disposer d'une voiture afin d'aller chercher les repas à la Résidence St-Martin et de les apporter aux bénéficiaires résidant à Cottens. Les personnes intéressées doivent être disponibles au minimum 5 semaines complètes, du lundi au vendredi, réparties sur l'ensemble de l'année. Leur tâche consiste à livrer les repas de midi entre 11h15 et 12h15.

**Intéressé-e?** contactez M<sup>me</sup> Carrone au 026 477 93 00 ou par courriel à [bureau@cottens-fr.ch](mailto:bureau@cottens-fr.ch)

# LES INFOS DES DICASTÈRES

## Arborisation de la place de jeux de l'école

Dans le cadre du plan climat du canton de Fribourg et pour lutter contre les îlots de chaleur, mais aussi pour le confort des enfants et de ceux qui les accompagnent, la place de jeux de l'école a été arborisée avec la plantation de 4 arbres d'essences différentes. Florian, paysagiste et employé communal, a planté un chêne, un tulipier, un tilleul ainsi qu'un noisetier. Dans quelques années, ces arbres devraient fournir de l'ombre à cette place de jeux. D'autre part, une prairie fleurie sera ensemencée entre la lisière du ruisseau et la place rouge afin de préserver la biodiversité.



Cette action a coûté la somme de CHF 1840.– et a bénéficié d'un subventionnement à hauteur de CHF 500.– par le service de l'environnement.

**Marc-Antoine Sauthier**

## Aménagement du territoire



Afin de permettre à tout un chacun de pouvoir profiter d'une place de détente agréable, le Conseil communal a décidé de remplacer les tables qui ont largement fait leur temps au lieu-dit «Le Raffort», ainsi que vers l'ancien vestiaire-buvette du terrain de football. Une table et un banc de 4 mètres sont installés depuis ce mois d'avril au «Raffort». Pour le vestiaire-buvette au terrain de football, ce sera le cas avec deux tables et bancs de 5 mètres d'ici au mois de juin.

## Secteur des Brévires et des Rialets, mise en séparatif

En nous rapportant à l'article paru à ce sujet dans le bulletin communal de mai 2025, c'est avec satisfaction que le bureau d'ingénieur mandaté Emch & Berger nous a remis le projet définitif de mise en séparatif.

A ce stade, nous aurions la possibilité de démarrer la mise à l'enquête. Toutefois le montant d'investissement n'étant pas négligeable loin de là, le Conseil communal, dans sa prudence, a préféré tempérer la situation en procédant au préalable à une étude approfondie des investissements à prévoir pour les 5, voire 10 prochaines années (plan financier) et prioriser les projets en cours.

## Statistique des déchets

Type de déchet	Nombre d'habitants				1537	1603
	2024 en kg	2025 en kg	Différence 2024 vs 2025 en kg	Différence 2024 vs 2025 en %	2024 kg par an par habitant	2025 kg par an par habitant
Ordures ménagères	191'520	194'860	3'340	1.7%	119.5	121.6
Déchets encombrants	35'280	38'680	3'400	9.6%	22.0	24.1
Déchets encombrants en bois	57'920	72'770	14'850	25.6%	36.1	45.4
Total déchets encombrants	93'200	111'450	18'250	19.6%	60.6	69.5
<b>Total déchets</b>	<b>377'920</b>	<b>417'760</b>	<b>39'840</b>	<b>10.5%</b>	<b>238</b>	<b>261</b>
Ferraille	23'760	28'170	4'410	18.6%	15.5	17.6
Alu, fer blanc	7'190	6'110	-1'080	-15.0%	4.7	3.8
huile minérale et végétale	4'800	1'200	-3'600	-75.0%	3.1	0.7
Papier-carton	98'470	105'920	7'450	7.6%	64.1	66.1
Pet de boisson	4'299	4'971	672	15.6%	2.8	3.1
Peinture, solvant, chimique	1'590	1'420	-170	-10.7%	1.0	0.9
DCMI déchets inertes en m3	75'230	103'660	28'430	37.8%	48.9	64.7
Total verre	55'100	55'680	580	1.1%	35.8	34.7
<b>Total déchets recyclables</b>	<b>263'249</b>	<b>301'021</b>	<b>37'772</b>	<b>14.3%</b>	<b>171</b>	<b>188</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>641'169</b>	<b>718'781</b>	<b>77'612</b>	<b>12.1%</b>	<b>409.5</b>	<b>448.4</b>

Commentaires :

**Le total des déchets urbains et encombrants a augmenté de 10,5 % soit presque 40 tonnes.** Cela provient des encombrants qui progressent de 19,6 % soit de 18,2 tonnes. Cela n'est pas forcément un bon signal pour notre environnement et démontre bien que nous sommes dans une société de consommation. On achète et on jette.

Nous avons une forte hausse des déchets recyclables de presque 38 tonnes soit 14,3% et cela provient spécialement des déchets inertes. **Je rappelle que les quantités par ménage ne doivent pas dépasser 1 m3 par année lors de transformations dans son logement.**

Il n'est pas très réjouissant de constater **l'augmentation de 9,5 % soit 39 kg par habitant.** Ce n'est pas une très bonne nouvelle pour notre environnement, c'est une augmentation des émissions de CO2.

**Marc-Antoine Sauthier**

## Mise en séparatif et assainissement de la route de La Côte

Ce projet dont l'étude de mobilité a débuté voici un peu plus d'une année est actuellement dans l'attente de la détermination de la Préfecture par rapport à l'opposition de deux habitants du quartier en question. Tous les recours, séances de conciliation et courriers divers ont été épuisés et nous sommes donc dans l'attente de la décision de la Préfecture.

## Giratoire de L'Ancienne Poste

L'aménagement réalisé fin 2025 porte ses fruits. Les fleurs plantées nous font actuellement admirer le réveil de la nature en cette période printanière. Nous espérons que chacun-e saura apprécier cette carte de visite à l'entrée de notre village.



## Assainissement du silo à sel

Les travaux de réhabilitation prévus pour ce silo et dont le crédit de CHF 25 000.– TTC a été accepté lors de l'assemblée communale du 9.12.2025 seront réalisés à la fin de cet été, voire début de l'automne. Le silo sera à nouveau opérationnel pour la période d'hiver 2026–2027.

Jean-Claude Bernold

## Info utile

### Fermeture place déchets verts

En raison de la préparation de la fête nationale, nous vous informons que la place des déchets verts sera exceptionnellement fermée le 31 juillet 2026 dès 16h30.

## Recherche

### Recherche de membres pour le Conseil des parents pour la rentrée scolaire 2026–2027

Nous vous informons que le Comité d'école est à la recherche de deux parents domiciliés à Cottens pour rejoindre le Conseil des parents.

#### Information

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre M. Jean-Bernard Siggen, président du Comité d'école, au 079 308 57 42 ou par courriel à : [jb.siggen@cottens-fr.ch](mailto:jb.siggen@cottens-fr.ch).

### Rappel concernant les nuisances sonores

Pour le respect du voisinage et la tranquillité de chacun, nous vous rappelons les règles suivantes:

- > L'utilisation d'engins bruyants tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies circulaires etc., est déconseillée avant 9h00.
- > Il est obligatoire de respecter une pause entre 12h00 et 14h00, et de cesser toute activité bruyante au plus tard à 19h00 en semaine et à 17h00 le samedi.
- > Nous vous prions de bien vouloir respecter le calme les dimanches et les jours fériés

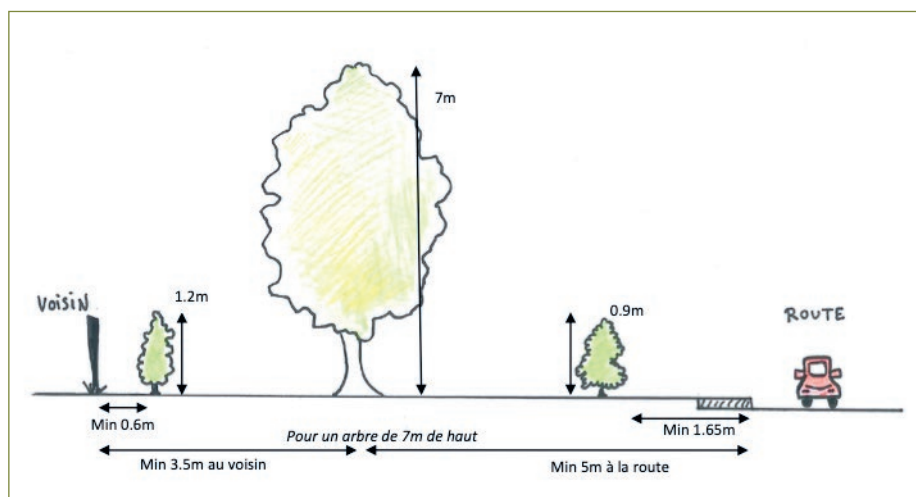
Nous attirons également l'attention sur les nuisances sonores causées par les véhicules à moteur bruyants, en particulier les motos et voitures sportives. Merci d'éviter les accélérations intempestives dans les zones résidentielles.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre contribution à la qualité de vie de tous.

#### Le Conseil communal

## Rappel concernant la taille des haies et des arbres

Les propriétaires bordant les voies publiques doivent entretenir haies, arbres et arbustes afin de garantir la sécurité des usagers. Les haies doivent être suffisamment éloignées de la chaussée (1,65 m), limitées en hauteur (0,9 m) et ne pas gêner la visibilité. Les arbres doivent respecter une distance minimale (5 m) par rapport à la route et leurs branches surplombantes (5 m) être élaguées. La végétation ne doit pas masquer la signalisation routière ni l'éclairage public. En cas de non-respect, la commune peut faire réaliser les travaux aux frais des propriétaires.



Distance minimum exigée	Pour des buissons	Pour un arbre de 7 m de hauteur
...du fond voisin	0,6 m (hauteur max. 1,2 m)	3,5 m
...d'une route* (de la chaussée)	1,65 m (hauteur max. 0,9 m)	3,5 m
...d'une parcelle agricole	0,6 m (hauteur max. 1,2 m)	3,5 m

\* sauf routes cantonales et routes communales de première classe  
(cf. RLrou Art. 10)



**Vous aimez consommer local.**  
Faites-le aussi avec votre banque.



**Banque Cantonale  
de Fribourg**

simplement ouvert